

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS1170

présenté par

Mme Clapot, Mme Dupont, Mme Rilhac et Mme Pompili

ARTICLE 2

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Une attention particulière est portée aux demandeurs d'emplois seniors pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement spécifique par la structure en charge de la mise en œuvre du contrat d'engagement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrat d'engagement précise les droits du demandeur d'emploi. Il tient compte de la formation du demandeur d'emploi, de ses qualifications, de ses compétences et connaissances acquises au cours de ses expériences professionnelles et extra-professionnelles, de sa situation personnelle et familiale ainsi que de la situation du marché du travail mais ne prend pas compte l'âge du demandeur d'emploi.

Or, il existe encore beaucoup de préjugés à l'embauche des travailleurs seniors et il est important de lever les freins existants afin d'augmenter le taux d'emploi de cette population. Le contexte de plein emploi vers lequel nous souhaitons nous diriger ne doit pas mettre de côté les travailleurs expérimentés. Le Gouvernement s'est fortement mobilisé en faveur de l'emploi en France. Ainsi, le pays a atteint, au 1^{er} trimestre 2023, un taux de chômage à 7.2 % de la population active, soit, selon l'INSEE, le plus bas niveau depuis 1982. Afin de poursuivre la dynamique actuelle et atteindre un taux de 5 %, dit de plein emploi, l'amendement présent a pour objet de lever les freins restreignant l'accès à l'emploi pour les seniors en difficulté de réinsertion et/ou reconversion professionnelle en mettant en place un accompagnement spécifique.

La grande difficulté à sortir du chômage pour les 55-64 s'explique par le fait que les entreprises aient beaucoup de réticences à embaucher des salariés âgés, notamment en raison d'une croyance infondée qui voudrait que les salariés expérimentés aient plus de mal à s'adapter à un nouvel environnement et à faire évoluer leurs compétences. Permettre aux seniors de bénéficier d'un accompagnement spécifique par des professionnels qualifiés permettra de lever les freins des demandeurs d'emploi et des employeurs.